

INVITATION

Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise

Jeudi 2 mai 2019 à 16h, Halle 7, Beaulieu, Lausanne



Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale ordinaire, jeudi 2 mai 2019.

Nous serions ravis de votre présence à cette manifestation, qui sera suivie d'un cocktail, et vous remercions par avance de bien vouloir confirmer votre présence pour le jeudi 25 avril 2019 au plus tard.

Les points de l'ordre du jour qui retiendront particulièrement notre attention seront les résultats 2018 et les chiffres clés illustrant la saine marche des affaires de la BCV, ainsi que la manière dont elle remplit sa mission. Nous vous soumettrons pour approbation la rémunération des instances dirigeantes de la Banque et proposerons la poursuite de notre politique de dividende. Nous procéderons également à la réélection d'un membre du Conseil d'administration ainsi qu'aux élections statutaires.

Lors de nos allocutions, nous nous arrêterons sur l'environnement de la Banque et les défis qui l'attendent. Nous aborderons la manière dont elle joue son rôle dans l'économie du canton, notamment à travers la prévoyance professionnelle, et nous procéderons à un bilan de notre programme *stratégie2018*.

A l'instar des années précédentes, nous partagerons avec vous les engagements de la BCV dans la vie du canton. Ainsi, nous vous inviterons à découvrir l'événement phare de cette année, la Fête des Vignerons 2019 dont la BCV est partenaire principal. Vous pourrez en apprendre davantage sur ses origines et son essence, revivre quelques moments marquants des éditions antérieures et entrevoir des éléments surprises de cette Fête.


Computershare met à votre disposition sur son site internet un « Portail Investisseurs » vous permettant de commander directement en ligne votre carte d'accès ou de transmettre vos instructions de vote au Représentant indépendant (page 10).

Si vous choisissez de déléguer vos droits au Représentant indépendant, M^e Christophe Wilhelm, vos instructions de vote lui seront directement transmises par Computershare.

En annexe, vous trouverez la brochure En bref 2018, qui reprend les faits marquants et les chiffres clés de la BCV.

En nous réjouissant de vous accueillir à notre Assemblée générale, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Banque Cantonale Vaudoise



Jacques de Watteville
Président du Conseil d'administration



Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Ordre du jour

1. Allocution présidentielle
2. Rapport de la Direction générale
3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2018, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2018, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

4. Décision sur l'affectation du résultat net

Proposition du Conseil d'administration¹⁾:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver la répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 362 280 473,86 en versant un dividende ordinaire de CHF 35 par action, soit CHF 301 216 650, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 61 063 823,86, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

- 5.1 Un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications: le montant maximum de CHF 1 400 000 (identique à 2018) se fonde sur l'article 30ter, alinéa 1, des Statuts et comprend l'indemnité fixe, une indemnité supplémentaire pour appartenance à un ou plusieurs comités et des frais de représentation. Il couvre la période allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020. La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration.

¹⁾ Si cette proposition est acceptée, le dividende ordinaire de CHF 35 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 8 mai 2019 (date de détachement: 6 mai 2019).

- 5.2 Un montant global maximum de CHF 5 934 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications: conformément à l'article 30quater, alinéa 3, lettre a, le montant maximum de CHF 5 934 000 (CHF 5 921 000 en 2018) couvre, pour les membres de la Direction générale, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020:

- Le salaire annuel fixe.
- La partie fiscalisée des frais de représentation.
- La différence entre le prix d'acquisition et la valeur boursière à la clôture du premier jour de la période de souscription pour la participation au capital-actions liée au plan d'intéressement qui sera proposé en avril 2020. Le plan d'intéressement est proposé en mars-avril de chaque année à l'ensemble des collaborateurs. Comme prévu à l'article 30ter, alinéa 6, des Statuts, le Conseil d'administration définit chaque année les modalités du plan d'intéressement, notamment le prix de souscription. Les actions acquises sont bloquées pendant 3 ans.

Le montant proposé comprend la contribution de l'employeur au 2^e pilier.

- 5.3 Un montant global de CHF 3 820 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2018.

Explications: la rémunération de la Direction générale liée à la performance annuelle est déterminée chaque année selon l'atteinte d'objectifs commerciaux, opérationnels et financiers, aussi bien qualitatifs que quantitatifs, fixés et évalués, pour les membres, par son Président et, pour celui-ci, par le Conseil d'administration. Les objectifs sont fixés sur la base des stratégies d'affaires et opérationnelles, ainsi que des buts statutaires et de la politique de risque de la Banque. L'évaluation servant de base à la détermination de la rémunération liée à la performance annuelle se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés qui font l'objet d'une appréciation globale. Une partie de cette rémunération est payable sous forme d'actions, selon des modalités décidées par le Conseil d'administration. Elle sera versée en mai 2019. Le montant proposé de CHF 3 820 000 (CHF 3 693 000 en 2018) comprend la contribution de l'employeur au 2^e pilier.

- 5.4 Un nombre global maximum de 1504 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2019-2021, qui sera payé en 2022 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Explications: conformément à l'article 30ter, alinéa 5, des Statuts, la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme comprend un nouveau plan pluriannuel adopté chaque année par le Conseil d'administration avec des objectifs stratégiques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, à définir par ce dernier, tenant compte notamment de la stratégie d'affaires, des buts statutaires de la Banque, de son succès économique pérenne et de sa politique de risque. La dimension financière est mesurée par le profit économique. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaires, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs). La rémunération octroyée est ensuite payée exclusivement en actions de la Banque en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

Le nombre global proposé correspond au nombre maximum d'actions BCV qui pourraient être distribuées aux membres de la Direction générale dans le cadre du plan 2019-2021 que le Conseil d'administration a décidé de lancer, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. Il représente un montant total maximum de CHF 1 200 000 (identique à 2018) divisé par CHF 797 (valeur boursière du 7 mars 2019, date de la décision du Conseil d'administration). L'évaluation finale du degré d'atteinte des objectifs et la distribution éventuelle d'une partie ou de toutes les actions aux bénéficiaires interviendra en 2022.

Des informations complémentaires sur le système et la politique de rémunération de la Banque, ainsi que sur les montants versés au Conseil d'administration et à la Direction générale figurent dans le Rapport annuel 2018 (chiffre 5.1 de la partie *Gouvernance d'entreprise* et 5.17 des *Comptes de la Maison mère* de la partie *Données financières*). Celui-ci est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition du Conseil d'administration:

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

7. Élection au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration:

Renouveler le mandat de M. Reto Donatsch au sein du Conseil d'administration, pour une année seulement en raison de l'atteinte, en 2020, de la limite d'âge de 70 ans figurant dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 et dans les Statuts.

Né en 1950 et titulaire d'une licence en sciences économiques de l'Université de Genève, M. Reto Donatsch a effectué une partie de sa carrière au Credit Suisse, puis comme CEO et enfin vice-président du Conseil d'administration de Banque Leu SA jusqu'en 2007. Il a été élu au Conseil d'administration de la BCV en 2011. Il en est le vice-président depuis le 1^{er} janvier 2019. Il siège également au sein du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, dont il est le président. Par ailleurs, il est aussi membre du Conseil d'administration de Constellation Capital AG, à Freienbach, membre du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne, membre du Conseil de la Fondation humanitaire de la Croix-Rouge suisse, à Berne et « Member of the Adjunct Faculty » du Swiss Finance Institute.

8. Élection du Représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2019 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

9. Nomination de l'Organe de révision

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2019.

10. Divers

Informations

Documents

Le Rapport annuel 2018 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

Admission et représentation

Une carte-réponse servant à commander une carte d'entrée ou à octroyer des pouvoirs de représentation, par courrier ou par voie électronique, est adressée aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 12 avril 2019 pourront exercer leur droit de vote. Ils peuvent se faire représenter par la personne de leur choix ou par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, Case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 25 avril 2019. Une réponse circonstanciée leur sera donnée en Assemblée générale.

Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 3 mai 2019 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet www.bcv.ch.

Lausanne, le 7 mars 2019
Le Conseil d'administration

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via le Portail Investisseurs de Computershare, la plateforme dédiée aux actionnaires

Le Portail Investisseurs de Computershare dédié aux actionnaires vous permet de commander par voie électronique vos cartes d'admission à l'Assemblée générale ou de déléguer des pouvoirs au représentant de votre choix ou au Représentant indépendant. En cas de délégation des pouvoirs au Représentant indépendant, vous avez la possibilité de lui transmettre des instructions précises.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le Portail Investisseurs de Computershare, nous vous prions de retourner la carte-réponse dûment complétée, datée et signée, au moyen de l'enveloppe ci-jointe, d'ici au 25 avril 2019 au plus tard.

Voici la marche à suivre:

1. Rendez-vous sur le site internet ***ip.computershare.ch/BCV***
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre numéro d'actionnaire et votre mot de passe personnel. Vous les trouverez sur votre carte-réponse.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez à présent commander votre carte d'admission ou transmettre vos instructions au Représentant indépendant.
5. Cliquez sur «CONFIRMER» pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante:

Le délai pour commander une carte d'admission par voie électronique est fixé au 25 avril 2019 au plus tard. Le délai pour transmettre vos instructions au Représentant indépendant par voie électronique est fixé au 29 avril 2019 à 23h59 au plus tard.

Si vous transmettez des instructions au Représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur le Portail Investisseurs que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, société exploitante du Portail Investisseurs, par courrier électronique à l'adresse *business.support@computershare.ch* ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (de 8h à 17h).

Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch



Transports

Nous vous encourageons à utiliser les transports publics.

Avec les bus:

- depuis la gare CFF de Lausanne, la ligne 3 (arrêt Beaulieu-Jomini) ou la ligne 21 (arrêt Beaulieu);
- depuis le bord du lac, la ligne 2 (arrêt Beaulieu).

Avec votre véhicule privé:

- depuis la sortie d'autoroute Lausanne-Blécherette, suivre les signalisations *Beaulieu*. Parking à disposition.

